



Proces de partage dans une succession

Par **Lili**, le **11/03/2010** à **20:24**

Bonjour,rnrnJ'ai hérité d'une maison en indivision en 2009 qui fait l'objet d'un procès de partage toujours en cours. Je n'ai donc rien perçu. J'ai échelonné les droits de succession sur 5 ans, et j'ai déjà réglé deux échéances . Je dois régler la prochaine d'ici un mois et je ne pourrai pas la payer. Quel est mon recours s'il y en a un? Aidez-moi...

Par **maider**, le **06/04/2010** à **10:10**

Le défaut de paiement d'une échéance entraine la déchéance de ce qui reste un crédit et les sommes en suspens sont donc dues immédiatement.rnrnJe ne saurai que trop vous conseiller de vous rapprocher au plus vite du comptable du Trésor dont vous dépendez pour négocier un nouvel échéancier ou un délai.rnrnCordialement, Melle DE LOS
SANTOSrnrn<http://conseiljuridiqueetfiscal.fr/>